

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°048/2023 : Vote du budget de la ZAC des Batailles tranche 2 à St Hippolyte du Fort exercice 2023

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget de la ZAC des Batailles 2 exercice 2023 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L 2343-2,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 28 mars 2023,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2022 et l'affectation des résultats 2023 du budget de la ZAC des Batailles tranche 2 en date du 8 mars 2023,

Considérant que les budgets 2023 doivent être votés avant le 15 avril 2023.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
011 - Charges à caractère général	678 240,00 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 114,00 €	Unanimité
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 207,00 €	Unanimité
66 - Charges financières	28 207,00 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	842 768,00 €	

<i>RECETTES</i>		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	30 000,00 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 561,00 €	Unanimité
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 207,00 €	Unanimité
74 - Dotations, subventions et participations	70 000,00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	842 768,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 114,00 €	Unanimité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	714 561,00 €	Unanimité
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 439,00 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	778 114,00 €	

RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 114,00 €	Unanimité
16 - Emprunts et dettes assimilées	670 000,00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	778 114,00 €	

ADOpte à l'unanimité le budget 2023 de la ZAC des Batailles 2

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAC des Batailles 2 par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	842 768,00 €	842 768,00 €
INVESTISSEMENT	778 114,00 €	778 114,00 €
TOTAL	1 620 882,00 €	1 620 882,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :